

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 25 avril 2018, à 19 h 30.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Guy Gagnon, Paolo Galati, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Ailsa Pehi et Melissa Wall, commissaires; Sergio Di Marco, Stéphane Henley et Bob Pellerin, commissaires-parents; et Frédéric Greschner, directeur général par intérim.

Sont absents : Vicky Kaliozakis et Emilio Migliozi, commissaires.

Sont également présents : Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice des Affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; Roma Medwid, consultante; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 32

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant la terre sur laquelle nous nous assemblons, qui est un territoire traditionnel de la nation kanié'kehá:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour
CC-180425-CA-0090

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2018/04/25-CA-001 soit adopté tel qu'il a été modifié.

Adopté à l'unanimité

1.1 Directeur général par intérim

Directeur général par intérim
CC-180425-CA-0091

ATTENDU QUE l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique stipule qu'une commission scolaire doit nommer un directeur général;

ATTENDU QUE le poste de directeur général est vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme **Frédéric Greschner** directeur général par intérim, en vigueur le 26 avril 2018.

Adopté à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

Approbation du
procès-verbal
28 février 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 28 février 2018, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

Adopté à l'unanimité

CC-180425-CA-0092

3.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

Le commissaire-parent Stéphane Henley intègre la séance.

HEURE : 19 h 34

4.0 Rapports de la présidente et du directeur général

4.1 Rapport de la présidente

La présidente fait l'annonce du décès du directeur général de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, M. Paul Lamoureux, qui nous a quittés tôt ce matin à la suite d'un difficile combat contre le cancer. Les compétences de Paul étaient un atout pour notre commission scolaire et le milieu de l'éducation dans son ensemble. Reconnu pour sa grande capacité d'écoute, Paul a su guider bien des gens par ses excellents conseils et il a fait de nous tous de meilleures personnes. Il s'agit d'une énorme perte pour chacun d'entre nous. L'amour nous unit, ainsi que les souvenirs que nous garderons de lui, alors soyez triste, pleurez sa perte et honorez sa mémoire en poursuivant son travail. Paul avait de grandes attentes pour notre commission scolaire. Il souhaiterait nous voir prendre le relai et terminer le travail qu'il avait commencé.

La présidente invite les membres à observer une minute de silence à la mémoire de Paul Lamoureux.

Les détails concernant les funérailles seront communiqués dès qu'ils seront connus.

4.2 Rapport du directeur général

Le directeur général par intérim rend hommage à Paul Lamoureux en exprimant sa gratitude de l'avoir eu comme ami et mentor. Il ajoute que Paul aimait de façon sincère toutes les personnes associées à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. Pendant sa maladie, Paul est demeuré en contact avec la commission scolaire, nous encourageant à continuer à aller de l'avant en son absence. Le directeur général par intérim salue sa contribution importante à la commission scolaire en ajoutant que nous allons travailler fort pour honorer sa mémoire.

5.0 Affaires découlant du procès-verbal

5.1 Politique et procédures sur les sorties éducatives

Politique et procédures
sur les sorties éducatives

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180124-ED-0074 autorisant la tenue d'une consultation sur les changements proposés à la politique n° 2006-ED-07 – Politique et procédures sur les sorties éducatives.

CC-180425-CA-0093

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, le Syndicat des enseignants et enseignantes Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577) ont été consultés relativement à ladite politique et que leurs commentaires ont été prises en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2006-ED-07 – Politique et procédures sur les sorties éducatives.

Adopté à l'unanimité

6.0 Décisions du conseil

6.1 Ressources humaines

6.1.1 Nomination – direction adjointe des Services pédagogiques

Nomination – direction adjointe des Services pédagogiques

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif 2017-2018 et a créé le poste de directeur adjoint ou directrice adjointe des Services pédagogiques;

CC-180425-HR-0094

ATTENDU QUE le poste a été affiché et que le comité de sélection a tenu des entrevues le 4 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires procède à la nomination de **Lynda da Silveira** au poste de directrice adjointe des Services pédagogiques conformément au Règlement régissant les conditions d'emploi des cadres scolaires des commissions scolaires et des politiques de gestion de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, à compter d'une date qui reste à déterminer.

Adopté à l'unanimité

Le directeur général par intérim souhaite la bienvenue à M^{me} da Silveira à la commission scolaire en informant les membres qu'elle vient du secteur scolaire privé. Il ajoute que la commission scolaire est heureuse de pouvoir bénéficier de sa vision et de son expérience.

6.1.2 Affectation et mutation des administrateurs d'école 2018-2019

Affectation et mutation des administrateurs d'école 2018-2019

ATTENDU QU'il incombe au directeur général de recommander au conseil des commissaires un plan d'affectation des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre avant le 15 mai de chaque année, conformément à la politique n° 2000-HR-01 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et à la politique n° 2000-HR-02 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS);

CC-180425-HR-0095

ATTENDU QUE les directions d'école, les directions adjointes d'école et les directions de centre ont présenté au directeur général leur plan de carrière pour 2018-2019, comme demandé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint a étudié les plans de carrière de l'ensemble des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre;

ATTENDU QUE des rencontres ont eu lieu avec les directions d'école, les directions adjointes d'école et les directions de centre;

ATTENDU QUE l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) ont présenté leurs critères concernant l'affectation et la mutation des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre;

ATTENDU QUE la commission scolaire a consulté les conseils d'établissement concernant les critères de sélection du directeur ou de la directrice d'école, conformément à l'article 79 (2) de la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur général par intérim, le plan d'affectation suivant des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre, en vigueur le 1^{er} juillet 2018, soit approuvé par le conseil des commissaires :

ÉCOLE PRIMAIRE	DIRECTION	DIRECTION ADJOINTE
Arundel (70-30)	VACANT	
Crestview	Aimee-Elizabeth Parsons	
Franklin Hill	André Gionet	
Genesis	Lynn Neveu	
Grenville (70-30)	Nancy Bennett	
Hillcrest	Mary Lazaris	VACANT
John-F.-Kennedy	Tania Marchitello	
École primaire Joliette	Dan Tremblay	
Jules Verne	Tina Miscio	
Laurentia	Karen Moore	
École primaire Laurentian	VACANT	
McCaig	Richard Mason	VACANT
Morin-Heights	Tammie Martin	
Mountainview	Irene Agosto	
Our Lady of Peace	Robertina Janzic	
Pierre-Elliott-Trudeau	Bessie Tsatoumas	
Pinewood	Christyne Legault	
Rawdon	Johanne Éthier	
Souvenir	Eric Ruggi	VACANT
Saint-Jude	Ian Cavanagh	
Saint-Paul	Lisa Verrall	
Saint-Vincent	Nadia Anwar	
Sainte-Adèle (70-30)	Carolynn Roberts Peter Clark (intérim)	
Sainte-Agathe	France Celestino	
Terry-Fox	Serge-Édouard Jeannoton	
Twin Oaks	Dena Chronopoulos	Charles Gagnon
ÉCOLE SECONDAIRE	DIRECTION	DIRECTION ADJOINTE
École secondaire Joliette	Vicky Perreault	
École secondaire Lake of Two Mountains	Christina Shousha	
École secondaire régionale Laurentian	Christina Cichon	Peter Papadeas
École secondaire Laval Junior	Alan Simoneau	Helen Kalipolidis
		Irene Tsmiklis
École secondaire Laval Senior	Nathalie Rollin	Sonia Garofalo
		Mélissa Rioux
		Jennifer Vaughan
École alternative Phoenix	Darlene Miller	
École secondaire Rosemère	Karen Lorenz	Gail Latter-Spillane
		Emily Robinson
Académie Sainte-Agathe	France Celestino	
Mountainview Prévost, Cartier, Lac Echo	Gina Persechino	
CENTRE	DIRECTION DE CENTRE	
CDC Pont-Viau	Heather Halman	
CDC Vimont	Eileen Kelly	

Et qu'il soit confié au directeur général par intérim le mandat d'afficher les postes vacants.

Adopté à l'unanimité

Le directeur général par intérim fait savoir que le directeur général appuie le plan d'affectation et de mutation des administrateurs d'école pour l'année scolaire 2018-2019.

Comité de sélection –
directions d'école

CC-180425-HR-0096

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-HR-0095 approuvant l'affectation et la mutation des administrateurs d'école pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE certains postes de direction d'école sont vacants et que le directeur général par intérim a reçu le mandat de les afficher;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon qu'un comité de sélection composé des membres suivants soit mis sur pied pour mener les entrevues pour ces postes de direction d'école :

Présidente :	Jennifer Maccarone
Commissaire :	Peter MacLaurin
Commissaire-parent :	Bob Pellerin
Commissaire-substitut :	Melissa Wall
Commissaire-parent substitut :	Sergio Di Marco
Directeur général ou son délégué	
Directeur du Service des ressources humaines	
Directeur des Services pédagogiques	
Représentant de l'AQCS	
Représentant de l'AASWL	

Adopté à l'unanimité

Comité de sélection –
direction adjointe d'école

CC-180425-HR-0097

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-HR-0095 approuvant l'affectation et la mutation des administrateurs d'école pour l'année scolaire 2018-2019;

ATTENDU QUE certains postes de direction adjointe d'école sont vacants et que le directeur général par intérim a reçu le mandat de les afficher;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon qu'un comité de sélection composé des membres suivants soit mis sur pied pour mener les entrevues pour ces postes de direction adjointe d'école :

Présidente :	Jennifer Maccarone
Commissaire :	Paolo Galati
Commissaire-parent :	Sergio Di Marco
Commissaire-substitut :	Anne McMullon
Commissaire-parent substitut :	Bob Pellerin
Directeur général ou son délégué	
Directeur du Service des ressources humaines	
Directeur des Services pédagogiques	
Représentant de l'AQCS	
Représentant de l'AASWL	

Adopté à l'unanimité

6.2 Ressources financières

6.2.1 Lettre au MEES – Écarts budgétaires 2016-2017:

La présidente fait savoir que l'explication des principaux écarts budgétaires pour l'année 2016-2017 se trouve dans la correspondance contenue au fichier de la séance.

Lettre au MEES – Budget
Écarts budgétaires
2016-2017

CC-180425-FR-0098

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-171025-FR-0028 approuvant les états financiers 2016-2017 présentant un déficit annuel de 82 808 \$;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a demandé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, dans une lettre datée du 15 février 2018, de lui fournir les raisons pour lesquelles elle a terminé l'année scolaire 2016-2017 avec un déficit de 82,808 \$;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ne pouvait pas bénéficier de la règle d'appropriation du surplus cumulé;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé une lettre adressée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans laquelle sont expliqués les motifs de cet excédent;

ATTENDU QUE les causes de cet excédent sont des éléments non récurrents qui ont été pris en compte dans l'élaboration du budget 2017-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la réponse faite au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour expliquer les principaux écarts budgétaires à l'origine du déficit budgétaire 2016-2017, tel que contenu au document n° SWLSB-2018/04/25-FR-001.

Adopté à l'unanimité

6.3 Technologie de l'information

6.3.1 Appel d'offres – contrat de téléphonie cellulaire

ATTENDU QUE le contrat de téléphonie cellulaire que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a signé avec Telus est arrivé à échéance;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est à la recherche d'un nouveau fournisseur par l'entremise d'un appel d'offres public qui sera publié sur le système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre c-65.1, r. 5.1, il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation du conseil des commissaires si la durée du contrat de services ne dépasse pas trois ans;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier recherche la flexibilité et le prix avantageux d'un contrat à plus long terme, avec la possibilité de prolonger la durée à cinq ans, tout au plus;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du directeur du Service des technologies de l'information, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la publication d'un appel d'offres pour un contrat de téléphonie cellulaire d'une durée de trois ans avec possibilité de prolongation pour un maximum de cinq ans;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer tout document concernant l'appel d'offres.

La présidente demande une modification à la résolution par la suppression des mots « tout document concernant l'appel d'offres ». La commissaire Pehi accepte la modification.

En réponse aux questions de la présidente, le directeur des technologies de l'information apporte les précisions suivantes :

- L'appel d'offres comprend la possibilité de soumissionner pour un contrat sans données.
- Plusieurs autres commissions scolaires utilisent le même fournisseur, car celui-ci avait été choisi par l'entremise du groupement d'achat provincial dont elles font partie.
- Aucune autre commission scolaire ne peut se joindre à ce groupe. Il faudra attendre le prochain appel d'offres concernant des services de téléphone cellulaire.

Appel d'offres – contrat de téléphonie cellulaire
 ATTENDU QUE le contrat de téléphonie cellulaire que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a signé avec Telus est arrivé à échéance;

CC-180425-IT-0099

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est à la recherche d'un nouveau fournisseur par l'entremise d'un appel d'offres public qui sera publié sur le système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics, chapitre c-65.1, r. 5.1, il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation du conseil des commissaires si la durée du contrat de services ne dépasse pas trois ans;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier recherche la flexibilité et le prix avantageux d'un contrat à plus long terme, avec la possibilité de prolonger la durée à cinq ans, tout au plus;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du directeur du Service des technologies de l'information, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la publication d'un appel d'offres pour un contrat de téléphonie cellulaire d'une durée de trois ans avec possibilité de prolongation pour un maximum de cinq ans;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents de l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité

6.4 Affaires corporatives et secrétariat général

6.4.1 Politique sur l'approvisionnement en biens et en services

Politique sur
 l'approvisionnement en
 biens et en services

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier a adopté les résolutions n° 990217-MR-0205 et n° CC-090623-CA-0154, approuvant et révisant la politique n° 1999-MR-01 : Approvisionnement en biens et en services;

CC-180425-CA-0100

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier la politique pour tenir compte des changements exigés par la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les contrats des organismes publics;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, aux fins de consultation, les modifications à la politique n° 1999-MR-01 : Approvisionnement en biens et en services;

ET QUE le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 30 jours commençant le 26 avril 2018 et se terminant le 28 mai 2018 avec l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.4.2 Politique sur le respect de la diversité et lignes directrices

En réponse à une demande du commissaire Guy Gagnon, la présidente précise que les écoles secondaires ayant mis en place un comité sur la diversité devraient demander à leur conseil d'établissement respectif de leur fournir les documents de consultation afin qu'elles puissent transmettre leurs commentaires au comité.

Politique sur le respect de
 la diversité et lignes
 directrices

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a élaboré la politique n° 2018-CA-24 : Politique sur le respect de la diversité et lignes directrices, en raison de son engagement ferme à protéger les droits de la personne en luttant contre les discriminations et en s'assurant d'un traitement juste et respectueux pour tous;

CC-180425-CA-0101

ATTENDU QUE la commission scolaire est d'avis que tous les intervenants ont la responsabilité de protéger les valeurs inhérentes de la Loi canadienne des droits de la personne et du Code civil du Québec, et d'aider les élèves et le personnel à aborder et à faire face à des défis particuliers;

ATTENDU QUE l'objectif de la politique est de favoriser un environnement éducatif sécuritaire, accueillant et libre de toute stigmatisation et de toute discrimination, et de permettre à tous de s'exprimer et de vivre de façon authentique;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, aux fins de consultation, la politique n° 2018-CA-24 : Politique sur le respect de la diversité et lignes directrices;

ET QUE le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 40 jours commençant le 26 avril 2018 et se terminant le 6 juin 2018 avec les conseils d'établissement, le comité des parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, les professionnels, la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577).

Adoptée à l'unanimité

6.4.3 Politique sur les services de garde en milieu scolaire

La directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale fait savoir que la politique n'avait pas été mise à jour depuis bon nombre d'années et qu'il était nécessaire de l'actualiser en fonction de la réalité actuelle.

Politique sur les services de garde en milieu scolaire
ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté les résolutions n°s 990317-ED-0219 et 050622-ED-0195, approuvant et modifiant la politique n° 1999-ED-01 : Services de garde en milieu scolaire;

CC-180425-CA-0102

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier la politique pour tenir compte de la réalité actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve, aux fins de consultation, la politique n° 1999-ED-01 : Politique sur les services de garde en milieu scolaire;

ET QUE le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 40 jours commençant le 26 avril 2018 et se terminant le 6 juin 2018 avec les conseils d'établissement, le comité des parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577).

Adoptée à l'unanimité

6.4.4 Nomination d'un coordonnateur sectoriel de la gestion d'incidents et d'un responsable de la sécurité de l'information

6.4.4.1 Coordonnateur sectoriel de la gestion d'incidents

La présidente précise que ces deux postes avaient fait l'objet de discussions à la séance du comité administratif.

Nomination d'un coordonnateur sectoriel de la gestion d'incidents

ATTENDU QUE la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale et l'Approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information viennent appuyer l'engagement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

CC-180425-CA-0103

ATTENDU QUE, conformément à l'article 8 de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, une commission scolaire doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion d'incidents (CSGI) pour la représenter lors de discussions avec le dirigeant du réseau de l'information du MEES sur des questions de gestion d'incidents;

ATTENDU QU'il est recommandé de confier cette responsabilité à la personne au sein de la commission scolaire qui occupe le poste de directeur du Service des technologies de l'information ou de coordonnateur du Service des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme le directeur du Service des technologies de l'information et le coordonnateur du Service des technologies de l'information pour exercer la fonction de coordonnateur sectoriel de la gestion d'incidents.

Adoptée à l'unanimité

6.4.4.2 Responsable de la sécurité de l'information

Nomination d'un responsable de la sécurité de l'information

CC-180425-CA-0104

ATTENDU QUE la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale et l'Approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information viennent appuyer l'engagement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 8 de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, une commission scolaire doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour la représenter lors de discussions avec le dirigeant du réseau de l'information du MEES sur des questions de sécurité de l'information;

ATTENDU QU'il est recommandé de confier cette responsabilité à la personne au sein de la commission scolaire qui occupe le poste de secrétaire général;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme la secrétaire générale pour exercer la fonction de responsable de la sécurité de l'information.

Adopté à l'unanimité

6.5 Ressources matérielles et transport

6.5.1 Engagement d'un entrepreneur – rénovations intérieures – conversion du système de chauffage et installation d'une génératrice – école primaire Grenville

Engagement d'un entrepreneur – rénovations intérieures – conversion du système de chauffage et installation d'une génératrice – école primaire Grenville

CC-180425-MR-0105

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de faire des travaux de rénovation intérieure, de convertir le système de chauffage et d'installer une nouvelle génératrice à l'école primaire Grenville;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » afin d'accorder un soutien financier aux commissions scolaires souhaitant procéder à la réparation, l'entretien et la rénovation de leurs immeubles;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour la rénovation intérieure, la conversion du système de chauffage et l'installation d'une nouvelle génératrice à l'école primaire Grenville a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 18 avril 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat pour la rénovation intérieure, la conversion du système de chauffage et l'installation d'une nouvelle génératrice à l'école primaire Grenville à l'entreprise **Laser Construction (division de Maçonnerie A.S.P. (2006) inc.)**, au coût total de 655 990,00 \$, avant les taxes (754 224,50 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.5.2 Engagement d'un entrepreneur – projet de rénovation – école primaire Pinewood – annexe B

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise qu'il est possible pour tout entrepreneur-électricien de se procurer les documents de l'appel d'offres et de faire une soumission.

Engagement d'un entrepreneur – projet de rénovation – école primaire Pinewood – annexe B

CC-180425-MR-0106

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de faire des rénovations intérieures, et des rénovations aux toilettes, à la plomberie et aux systèmes mécaniques et électriques dans l'annexe B de l'école primaire Pinewood;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » et la mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – budget additionnel », afin d'accorder un soutien financier aux commissions scolaires souhaitant procéder à la réparation, l'entretien et la rénovation de leurs bâtiments;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour les travaux de rénovations intérieures et de rénovation des toilettes, de la plomberie, et des systèmes mécaniques et électriques dans l'annexe B de l'école primaire Pinewood a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 16 avril 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat de rénovation intérieure, de rénovation des toilettes, de la plomberie et des systèmes mécaniques et électriques dans l'annexe B de l'école primaire Pinewood à l'entreprise **Banexco inc.**, au coût total de 590 500, 00 \$, avant les taxes (678 927,38 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.5.3 Engagement d'un entrepreneur – travaux de rénovation de la fondation, de la toiture, du système CVC et des toilettes – école primaire Saint-Paul

Engagement d'un entrepreneur – travaux de rénovation de la fondation, de la toiture, du système CVC et des toilettes – école primaire Saint-Paul

CC-180425-MR-0107

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de réparer la fondation, de mettre le vide sanitaire aux normes, de réparer la toiture, de moderniser le système de chauffage, de ventilation et de climatisation, et de rénover les toilettes à l'école primaire Saint-Paul;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50621 « Maintien des bâtiments », la mesure 50625 « Maintien des bâtiments – budget additionnel » et 50626 « Résorption du déficit de maintien – budget additionnel », afin d'accorder un soutien financier aux commissions scolaires souhaitant procéder à la réparation, l'entretien et la rénovation de leurs bâtiments;

ATTENDU QUE l'appel d'offres public pour la réparation de la fondation, la mise aux normes du vide sanitaire, la réparation de la toiture, la modernisation du système de chauffage, de ventilation et de climatisation et la rénovation des toilettes à l'école primaire Saint-Paul a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 12 avril 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat pour la réparation de la fondation, la mise aux normes du vide sanitaire, la réparation de la toiture, la modernisation du système de chauffage, de ventilation et de climatisation et la rénovation des toilettes à l'école primaire Saint-Paul à l'entreprise **Corporation de construction Germano**, au coût total de 1 522 460,00 \$, avant les taxes (1 750 448,39 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.5.4 Engagement d'un entrepreneur – projet de réparation des toilettes et de la maçonnerie – école primaire Genesis

Engagement d'un entrepreneur – projet de réparation des toilettes et de la maçonnerie – école primaire Genesis

CC-180425-MR-0108

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que ces travaux permettront de stabiliser la maçonnerie jusqu'à ce qu'il soit possible de faire une demande de financement visant à remplacer toute la maçonnerie au cours des cinq prochaines années.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de rénover les toilettes et la maçonnerie à l'école primaire Genesis;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et la mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – budget additionnel », afin d'accorder un soutien financier aux commissions scolaires souhaitant procéder à la réparation, l'entretien et la rénovation de leurs bâtiments;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour la réparation des toilettes et de la maçonnerie à l'école primaire Genesis a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 23 avril 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat pour la rénovation des toilettes et de la maçonnerie à l'école primaire Genesis à l'entreprise **Les Expertises Argento inc.**, au coût total de 723 512,00 \$, avant les taxes (831 857,92 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.5.5 Engagement d'un entrepreneur – travaux d'éclairage – école primaire Terry Fox

Engagement d'un entrepreneur – travaux d'éclairage – école primaire Terry Fox

CC-180425-MR-0109

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de remplacer le dispositif d'éclairage et de moderniser les commandes électroniques à l'école primaire Terry Fox;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » afin d'accorder un soutien financier aux commissions scolaires souhaitant procéder à la réparation, l'entretien et la rénovation de leurs bâtiments;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour le remplacement du dispositif d'éclairage et la modernisation des commandes électroniques à l'école primaire Terry Fox a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 5 avril 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Sergio Di Marco que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat pour le remplacement du dispositif d'éclairage et la modernisation des commandes électroniques à l'école primaire Terry Fox à l'entreprise **C-Techno**, au coût total de 238 000, 00 \$, avant les taxes (273 640,50 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.5.6 Engagement d'un entrepreneur – projet de construction d'un stationnement – école secondaire Laval Junior

Engagement d'un entrepreneur – projet de construction d'un stationnement – école secondaire Laval Junior

CC-180425-MR-0110

En réponse à une question du vice-président, la présidente fait savoir que le nouveau stationnement n'empiéterait aucunement sur la piste cyclable faisant partie de la servitude de passage d'Hydro-Québec.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'ajouter un autre stationnement à l'école secondaire Laval Junior;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et le budget RTB-MAO pour l'année scolaire 2018-2019 afin d'accorder un soutien financier aux commissions scolaires souhaitant procéder à la réparation, l'entretien et la rénovation de leurs bâtiments;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour la construction d'un stationnement additionnel à l'école secondaire Laval Junior a été lancé et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 20 avril 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accorde le contrat de construction d'un stationnement à l'école secondaire Laval Junior aux **Entreprises Can-Du Itée**, au coût total de 656 000, 00 \$, avant les taxes (754 236,00 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.5.7 Bon de commande – casiers d'élèves

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que la commission scolaire fera l'achat d'un nombre supplémentaire de casiers lorsque le financement sera disponible.

- Les casiers d'un étage complet de l'école secondaire Laval Senior seront remplacés. Les casiers au 3^e étage ont déjà été remplacés et il est prévu de remplacer ceux situés au sous-sol en 2018-2019.
- Les casiers de l'école secondaire de Rosemère seront également remplacés.
- Les casiers de l'école secondaire régionale Laurentian et de l'école secondaire Laval Junior seront les prochains à être remplacés.
- La commission scolaire utilise une partie des vieux casiers comme rangement. Les autres seront retirés par l'entreprise engagée pour les remplacer.
- L'enlèvement des casiers fait partie de l'appel d'offres, ce qui représente une économie de coûts dès le début.
- L'achat de casiers recyclés sera envisagé, s'ils ceux-ci sont en bon état.

Bon de commande -
casiers d'élèves

CC-180425-MR-0111

ATTENDUE QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution CC-131030-MR-0043 donnant au directeur du Service des ressources matérielles le mandat de représenter la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier auprès du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL);

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour l'achat de casiers d'élèves a été lancé par le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 21 novembre 2016 (n° de référence du SEAO : 1117072);

ATTENDU QUE la durée du contrat préparé par le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'achat de casiers est de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, qu'il comprend une clause de renouvellement d'un an et qu'il a été octroyé à l'entreprise Perfix inc., qui était le soumissionnaire conforme le plus bas;

ATTENDU QU'un nouveau bon de commande doit être préparé afin de terminer les travaux prévus cet été et de faire l'achat des casiers requis;

ATTENDU QUE les coûts d'achat et d'installation des casiers à l'école secondaire Laval Junior, l'école secondaire Laval Senior et l'école secondaire régionale Laurentian représentent un montant total de 243 659,00 \$, avant les taxes (280 146,94 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE l'allocation pour cet achat provient du budget RTB-MAO pour l'année scolaire 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la préparation d'un nouveau bon de commande afin de faire l'achat du matériel nécessaire pour terminer les travaux de rénovation cet été au coût total de 243 659,00 \$, avant les taxes (280 146,94 \$, toutes taxes comprises);

QUE la présidente ainsi que le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

7.0 Points d'information

7.1 Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

La commissaire Ailsa Pehi fait une mise à jour des activités de la Fondation en commentant les points suivants :

- Au total, 90 élèves passeront une audition pour le Gala Laurier/les Étoiles Laurier qui aura lieu le 31 mai 2018 au Château Royal;
- Le gala souper homard aura lieu le 14 juin 2018. Les billets sont maintenant en vente.
- La Fondation a créé une page Facebook. Lorsque la page comptera 500 « amis », elle fera un tirage de billets au gala souper homard. Il est à espérer que cette page permettra aux gens de commenter ouvertement le travail et les événements de la Fondation.
- À la suite du gala de janvier, la Fondation a envoyé un sondage SurveyMonkey aux participants pour obtenir leurs commentaires concernant l'événement. Ceux-ci ont répondu à des questions de base sur les événements organisés par la Fondation.

Au nom de la Fondation, le commissaire Paolo Galati remercie la coordonnatrice des communications et des relations publiques, la technicienne en arts graphiques et les directrices de l'école primaire Crestview, de l'école primaire Saint-Vincent et de l'école secondaire Laval Junior qui ont travaillé très fort à planifier le Gala Laurier/les Étoiles Laurier et à évaluer les prestations des élèves lors des auditions.

7.2 Rapport des commissaires-parents

Le commissaire-parent Bob Pellerin fait savoir qu'à la dernière rencontre du comité de parents, le plan d'engagement vers la réussite, les assemblées publiques, l'élaboration du budget 2018-2019 et le règlement concernant les plaintes au protecteur de l'élève ont fait l'objet de discussions. Les opinions exprimées sur le budget étaient très variées.

Le commissaire-parent Stéphane Henley informe les membres que le comité EHDAA (élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) offrira son dernier atelier le 22 mai 2018. L'atelier portera sur la transition des élèves aux besoins particuliers d'un environnement scolaire à un autre. Il ajoute que le comité EHDAA a modifié sa façon de présenter ses ateliers. Ainsi, de plus petites salles, des sujets précis et la participation au moyen de la technologie ont entraîné une participation accrue.

7.3 Association des commissions scolaires anglophones du Québec

La présidente fait savoir que l'ACSAQ compte tenir des rencontres avec toutes les commissions scolaires membres pour présenter les initiatives proposées dans son plan stratégique et d'engager une discussion sur ce sujet.

8.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

9.0 Correspondance

La présidente attire l'attention du conseil sur la correspondance contenue au fichier de la séance.

10.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

11.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 20 h 35

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 23 mai 2018

Stephanie Krenn, secrétaire générale

Jennifer Maccarone, présidente